Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage »

Le Forum de l'Hôtel de Ville est ouvert aux diverses sociétés et mouvements de notre région, ainsi qu'aux services de la Ville.

Aucun critère restrictif, du type interdiction d'exposition ayant un contenu à caractère politique, religieux, philosophique ou commercial n'a été établi.

A chaque fois, la décision est prise sur dossier. Dans les cas évoqués par l'interpellateur, cette méthodologie a également prévalu.

De nombreuses interventions multipartis demandaient que l'on encourage de diverses manières la participation des étrangers, auxquels le peuple vaudois a donné le droit de vote et d'éligibilité en matière communale, après dix ans de résidence, aux élections communales.

C'est dans cette optique que la Municipalité a octroyé au BLI, le Forum de l'Hôtel de Ville. Le fait que l'UDC ait boycotté cette possibilité d'expression, qui lui était offerte dans le cadre des élections communales, ne rend pas pour autant illégitime la décision de la Municipalité.

En ce qui concerne le nucléaire, ce n'est pas la possibilité du vote consultatif des vaudois sur Muehleberg qui a déclenché l'utilisation, mais le 25^{ème} anniversaire de Tchernobyl. Aucune allusion n'a été faite à la votation cantonale.

Des informations avec photos ont été fournies à la population sur l'actuel état des lieux.

L'ambassadeur d'Ukraine a honoré de sa présence le vernissage de presse de cette exposition.

Ceci dit, la Municipalité répond comme suit aux questions de Monsieur l'interpellateur.

1. Quels sont les critères d'attribution par la Municipalité de l'espace d'exposition du Forum de l'Hôtel de Ville à des associations ou sociétés ?

Cette compétence est en principe déléguée au Secrétaire municipal. En cas de doute, même léger, la Municipalité est consultée. Elle a explicitement autorisé les deux manifestations litigieuses pour Monsieur l'interpellateur.

2. D'autres espaces publics de la Ville sont-ils affectés à des expositions ou autres activités destinées à forger l'opinion publique ?

La Municipalité conteste formellement que ce soit le cas pour le Forum de l'Hôtel de Ville. Ailleurs en ville, des conférences peuvent occasionnellement se tenir dans un espace public ou appartenant à une collectivité, Palais de Rumine par exemple.

La Salle du Conseil communal, vu que les séances sont transmises par le canal de service, fait incontestablement partie de la catégorie visée par Monsieur l'interpellateur, de même que les emplacements de marché offerts aux partis politiques et les rues où se déroulent des manifestations publiques.

3. Ces attributions de l'espace d'exposition de l'Hôtel de Ville se font-elles sur la base d'un règlement ou d'une charte, garantissant l'objectivité nécessaire à la mise à disposition d'un espace public ?

C'est la procédure précédemment évoquée qui est appliquée avec décision par la Municipalité dans tout cas ou le doute existerait.

La Municipalité a la conviction que dans les cas où elle a dû décider, elle l'a fait avec objectivité.

4. En fonction du rôle plus ou moins marqué de « faiseurs d'opinion » que peut remplir une exposition de type précité à caractère politique, la parole est-elle aussi offerte aux personnes partageant d'autres appréciations politiques ?

Lors des activités organisées par le BLI, la parole a été offerte à tous les partis politiques qui ont bien voulu participer. L'exposition sur les 25 ans de Tchernobyl n'a présenté que des faits liés à ces 25 ans et des états des lieux. Le seul soupçon d'opinion politique était que le groupe « Sortir du nucléaire » était l'organisateur, mais le contenu de l'exposition, s'il montrait des éléments n'incitant évidemment pas à un enthousiasme béat face à l'énergie atomique, ne contenait pas de slogans ou de consignes de vote. Au cas où des demandes factuelles portant sur l'exposition de documents sur l'histoire de l'énergie atomique, sans inciter à la réalisation de nouvelles

centrales, étaient déposées par un groupement local, il est peu probable que la Municipalité la refuserait.

5. La ville a adressé l'invitation au vernissage de cette exposition en partenariat avec l'association « Sortir du nucléaire », quels sont les liens politiques et/ou financiers entre la ville et cette association ?

Il n'y a ni lien politique, ni lien financier entre la Ville et « Sortir du nucléaire » (organisateur de l'exposition), même si des membres de la Municipalité pourraient être cotisants, à titre individuel, de « Sortir du nucléaire ».

6. Cette exposition reçoit-elle un soutien financier de la ville ou d'autres services et sociétés dont la ville est membre ?

A part la mise à disposition gratuite des locaux du Forum, comme pour tous les exposants, la Ville ou des sociétés dont elle est actionnaire, n'a jamais participé au financement de l'Association « Sortir du nucléaire ». Par contre, elle a historiquement cotisé au Forum suisse de l'Energie atomique, jusqu'au début des années 90 où le Conseil communal a décidé la suppression de cette cotisation.